

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**A2022-023**

### Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;

Vu la demande faite par Fabien CAILLERETZ, 22 La Judée, 50840 FERMANVILLE, pour organiser un Enduro Kid le 15 octobre 2022.

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La circulation sera interdite à la circulation le samedi 15 octobre 2022 de 6h à 19h sur les chemins suivants :

- Chemin rural n°311
- Chemin rural dit le Roquereux
- Chemin rural dit Chasse du hameau du moulin à la Chaudelande.
- Chemin rural dit Chasse des Costils
- Chasse des pointes

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de Saint Pierre-Eglise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 21 septembre 2022

Le Maire,  
Richard Leterrier,

